

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE « SAU 78 »



RAPPORT D'ACTIVITE

2

0

1

7

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE – SAU78

CONTACT :

ACCÈS :

28 avenue de la République 78330 Fontenay-le-Fleury Téléphone : 01 34 60 43 44 Télécopie : 01 30 58 13 40 Courriel : sau78@avvej.asso.fr	SNCF : Paris Gare Montparnasse – Direction Plaisir-Grignon / Station Fontenay-le-Fleury
---	--

ACCUEIL :

365 jours par an et 24 heures sur 24
Enfants, adolescents et jeunes majeurs
Accueils collectifs, dispositif «Appartements», dispositif «Assistants Familiaux».

MISSION :

Le SAU78 offre une possibilité de prise en charge immédiate (hébergement et accompagnement éducatif), en réponse aux situations de crise et aux demandes de placement en urgence des autorités judiciaires (Parquet des mineurs et Juge des Enfants) et des services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'accueil assuré doit, par définition :

Pouvoir être effectué au moment où il est prononcé

- Être limité dans le temps
- Être clairement défini vis-à-vis du jeune et de sa famille
- Être un espace-temps permettant une recherche d'orientation construite pour l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur

L'accueil est organisé dans trois services différents, avec un Service Pédagogique associé :

- Service « Filles » : 1 pavillon accueillant 7 jeunes filles.
- Service « Garçons » : 1 pavillon accueillant 7 jeunes garçons.
- Service Assistants Familiaux et Appartements (SAFA) : un réseau d'Assistants Familiaux et 5 appartements (1 appartement pour 4 jeunes et 4 studios pour 2 jeunes chacun).

AGRÉMENTS - HABILITATION :

- Aide Sociale à l'Enfance et Justice (au titre des articles 375 à 375-9-2 du Code Civil)

STRUCTURE :

Direction : Véronique BLAIN

Chefs de service éducatif : Service « Filles » : Perrine VEDRENNE depuis le 24 avril 2017 – Service « Garçons » : Joaquim NOGUEIRA depuis le 2 janvier 2017 – Service « Assistants Familiaux et Appartements » - SAFA : Laetitia BOULARD-CONGOST depuis le 2 octobre 2017.

Effectif : 3 Psychologues (1 ETP), 17 Éducateurs spécialisés et faisant fonction, 1 Éducateur scolaire spécialisé, 2 Maîtresses de maison, 5 Surveillants de nuit, 1 Agent technique de maintenance (0,60 ETP), 1 Agent d'entretien (0,40 ETP), 1 Secrétaire de direction, 1 Comptable, 1 Adjointe-comptable (0,50 ETP) et des Assistants Familiaux.

*« La grandeur d'un métier est peut-être
avant tout d'unir les hommes,
il n'est qu'un luxe véritable et c'est celui
des relations humaines »*

Antoine de SAINT-EXUPÉRY

2017, Une année qui ne ressemble à aucune autre...

Véronique BLAIN, Directrice

1. Une identité singulière

Le SAU78 n'est pas une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) comme une autre. La mission qui lui est confiée, dans le cadre de son habilitation et de son projet d'établissement, lui confère une place tout à fait singulière dans le champ de la protection de l'enfance ; et ce d'autant, que le statut de « Service d'Accueil d'Urgence » n'existe pas en tant que tel dans les textes.

Le SAU78 est un établissement associatif exclusivement dédié à l'accueil d'urgence de mineurs (et jeunes majeurs) confiés par les autorités judiciaires et les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les missions dont il est investi sont bien de protéger, accueillir, évaluer et orienter les jeunes pour lesquels il est sollicité, le tout dans un délai contraint.

L'accueil d'urgence est une modalité d'intervention éducative spécifique. Nous sommes un acteur de l'urgence bien implanté et bien identifié dans le département et convaincus qu'il s'agit d'une « noble mission ». Nous sommes aussi conscients qu'elle nécessite, au-delà des compétences et qualités professionnelles nécessaires, un fort désir de s'investir dans ce champ d'intervention.

En effet, les « entrées-sorties » permanentes des jeunes, ces mouvements incessants, supposent des fondements solides, ce dont nous disposons, et des professionnels engagés et investis au quotidien. Ce rythme conféré par l'urgence nous impacte tous, quelle que soit la fonction occupée et le service dans lequel nous intervenons, et nous inscrit dans une temporalité tout à fait particulière.

À titre d'exemple, nous avons réalisé, cette année, 119 nouvelles admissions pour une capacité installée de 34 places (139 jeunes accueillis). 112 sont sortis du SAU78 avec une orientation adaptée à leur situation ou des préconisations d'intervention. Nous pouvons, légitimement, considérer que nous avons rempli notre mission (Cf. le document 1 : données statistiques 2017).

L'accueil d'urgence ne se limite donc pas à proposer simplement un lit à un jeune. Certes, le protéger, à un moment donné, d'un environnement dangereux ou de la rue, est essentiel. Pour autant, notre intervention a pour finalité de produire une évaluation globale de la situation, dans toutes ses dimensions (qui pourrait s'apparenter à une investigation). Il s'agit de permettre à l'autorité prescriptrice (le plus souvent le Juge des Enfants en lien avec le Service de l'aide Sociale à l'Enfance) d'apprécier ou non la pertinence d'un placement et de prendre sa décision en toute connaissance de cause.

Ainsi, les principaux enjeux du placement se situent au niveau de la compréhension de crise et sur les raisons qui ont conduit au placement en urgence.

Dès la première minute où nous accueillons un jeune, y compris la nuit, nous sommes en mode « observation ». Nous sommes en capacité de fournir, dans un délai très rapide, des éléments d'observation et de les formaliser par écrit.

En cela, nous sommes un rouage essentiel à un moment donné du parcours du jeune.

2. Contexte et activité

Depuis de très nombreuses années, le SAU78 est confronté à un déficit d'activité (que nous pourrions qualifier de chronique) qui génère une situation financière fragile. Pour autant, nous ne réalisons pas notre activité, ce qui ne manque pas de nous interroger et d'affirmer qu'un service d'accueil d'urgence tel que le nôtre ne peut pas être assimilé à une MECS classique et être soumis aux mêmes règles de tarification.

Ce contexte, qui pèse sur l'ensemble des salariés, est loin d'être à la hauteur du travail fourni au bénéfice des jeunes accueillis et de sa qualité. La pertinence de nos interventions, les réponses que nous apportons aux problématiques auxquelles nous sommes confrontés, le nombre de jeunes que nous accompagnons chaque année sont autant d'indicateurs de notre utilité et de notre expertise dans l'univers de la protection de l'enfant.

De plus, le contexte politique dans lequel nous évoluons nous fragilise sans aucun doute. Le Conseil départemental a engagé un vaste chantier de refonte de sa politique de protection de l'enfance. Nous ne disposons pas toujours de la visibilité nécessaire à la conduite de notre mission. De même, les perspectives ne sont pas toujours clairement énoncées.

Pour autant, nous nous efforçons de continuer à exercer notre activité, avec la préoccupation constante de garantir la qualité de l'accueil des jeunes et des conditions de travail des salariés (ce qui ne se pose pas toujours comme une évidence...).

3. Les ressources humaines, moteur de l'activité

Notre équipe de Direction a vu le renouvellement de ses trois Chefs de service éducatif. Elle a cependant été confrontée à des vacances de poste, le SAU78 se retrouvant à fonctionner avec deux Chefs de service, voire un seul, au lieu de trois. Les cadres de direction présents ont pu, par leur investissement, pallier les absences et assurer la continuité de tous les Services, mais cela s'est révélé éreintant.

L'équipe de Direction (Directrice et trois Chefs de service éducatif) est au complet depuis le mois d'octobre 2017. Toute jeune, elle est en phase de construction, construction cependant active puisque chacun est bien au travail.

Nous invitons tous les lecteurs de ces lignes à venir passer une journée au SAU78 et mesurer, entre autre, ce que représente être Chef de service dans cette institution : organisation de leur service, accompagnement des équipes placées sous leur responsabilité, traitement et résolution des conflits, décision des admissions, astreintes de jour et de nuit... Si ces simples mots ne peuvent suffire à refléter leur réalité quotidienne, la charge qui leur incombe est considérable. Imaginez seulement, quelques secondes, ce que cela entraîne lorsqu'il en manque un...

L'un d'entre eux, Joaquim NOOGUEIRA, Chef de service du Service « Garçons » vous livre ses premières impressions dans le document 2.

Le poste d'Éducateur scolaire spécialisé du Service pédagogique a également, été vacant de mai à septembre 2017. Dans le même temps, la collaboration envisagée et mise en œuvre avec l'Espace Ressources de l'Oustal a été mis en suspens pour des motifs conjoncturels et en lien avec la réorganisation de nos établissements respectifs.

Cette situation a eu un impact sur l'organisation des différents services du SAU78, les jeunes inoccupés en journée ne bénéficiant plus d'un soutien pédagogique adapté.

Dans le cadre d'un changement de service en interne, l'arrivée d'un nouveau professionnel a été particulièrement appréciée.

Jean-Marc RAFFIN, dans le document 3, dresse un premier bilan de sa prise de fonction et de ses actions en direction des jeunes accompagnés.

De même, nous ne pouvons manquer d'évoquer la difficulté à laquelle nous sommes confrontés, aujourd'hui, dans le recrutement d'éducateurs diplômés disposés à travailler en internat, et qui plus est en service d'accueil d'urgence.

Cependant, les équipes éducatives sont relativement stables. Pour autant, il est légitime, pour un éducateur, au bout de 3 à 5 ans d'activité au SAU78, de changer d'horizon professionnel. Pourvoir un poste vacant d'éducateur d'internat s'avère et devient très compliqué.

Parallèlement à tout cela, la directrice que je suis a été sollicitée pour assurer une mission d'intérim de Direction dans un autre établissement de l'AVVEJ.

Je me suis appliquée à faire en sorte de ne pas délaissier « ma » propre structure et à tout concilier, à un moment crucial de son existence et dans le contexte que tout un chacun connaît.

4. Perspectives

Pouvoir accueillir en urgence suppose, à un moment donné, de disposer de places disponibles. Aujourd'hui, une place inoccupée génère un manque d'activité donc un déficit.

De même, le peu, voire l'absence, d'anticipation des entrées-sorties complexifie notre gestion et a également un impact financier non négligeable. L'accueil d'urgence ne se conçoit pas avec des listes d'attente ou des réservations de place (même s'il peut nous arriver de le faire, au risque de ne jamais voir arriver le jeune, ce qui s'est produit à plusieurs reprises cette année). Nous sommes tributaires des demandes d'admission, que nous ne maîtrisons pas bien sûr.

Notre priorité pour le service sont de trouver des modalités financières qui nous permettent de garantir notre activité, parce qu'elle a son utilité et qu'elle est essentielle dans le champ actuel de la protection de l'enfance.

Notre ambition pour le SAU78 est en lien avec les besoins repérés au niveau du territoire et les évolutions à venir initiées par le Conseil Départemental des Yvelines.

A ce titre, le service souhaite s'appuyer et développer ses savoir-faire pour disposer des moyens nécessaires à la production d'une évaluation globale, qui recouvre les dimensions éducative, psychologique, pédagogique et familiale.

Ainsi, le jeune ne peut être dissocié de son environnement familial (au sens large du terme). Nous devons pouvoir y accéder et cela suppose, bien sûr, des professionnels dédiés.

De même, notre Service pédagogique, qui repose aujourd'hui sur un équivalent temps plein d'Éducateur scolaire spécialisé, doit pouvoir évoluer vers un service regroupant des professionnels aux profils divers et en mesure d'accueillir des jeunes sur toute la journée.

Pour terminer, nous devons pouvoir proposer des alternatives au « tout placement » en offrant des possibilités d'accueil séquentiel, de placements à domicile...

Pour cela, nos moyens humains, matériels et financiers doivent être à la hauteur de la mission que nous avons à remplir (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) et devons remplir à moyen et long terme.

Telle est notre ambition pour ce bel outil qu'est le SAU78. Notre réflexion est engagée en ce sens, avec la Direction Générale de l'AVVEJ en lien avec le Conseil Départemental des Yvelines. 2018 devrait voir ses premiers aboutissements.

En attendant, un bilan de l'année 2017 s'impose et cette année encore, le rythme du SAU78 n'aura pas été un long fleuve tranquille, mais cela dit, peut-il en être autrement ?

Tout au plus, le SAU78 a-t-il un peu vacillé cette année, mais ses solides fondations lui ont permis de tenir bon : la qualité de l'accueil des jeunes et les conditions de travail des salariés ont été maintenues.

Les coups de tempêtes n'ont pas altéré la qualité de l'embarcation, le capitaine à sa barre et l'ensemble de l'équipage ayant maintenu le cap. Ce dernier est vivement remercié pour sa ténacité et son engagement.

Plusieurs causes ont été à l'origine de la tourmente. Certaines d'entre elles ont toujours cours.

Le sentiment que l'année 2017 ne ressemble à aucune autre est encore plus prégnant. Dans un contexte où la mise en perspective de la conduite de nos missions est particulièrement délicate, qu'allons-nous pouvoir devenir ?

À tout le moins, nous devons rester convaincus de notre utilité et de la qualité du travail que nous menons.

En attendant nos évolutions à venir dès 2018, nous assurons les missions qui nous sont confiées avec les compétences, notamment l'expertise, requises et continuerons de le faire tant que nous serons là.

5. L'activité 2017

▪ Les demandes d'admissions

Le SAU78 a été sollicité pour l'accueil de 425 jeunes (contre 342 en 2016), dont 41 demandes dans le cadre du « Protocole sur l'accueil d'urgence des mineurs confiés au Parquet de Versailles en dehors des heures ouvrables ».

Les demandes proviennent, pour 69 % d'entre elles, du département des Yvelines, territoire d'implantation de l'établissement soit 292. 79 ont été formulées via le logiciel UGO.

Une année pleine de changements

Joaquim NOGUEIRA, Chef de service éducatif et l'équipe du Service « Garçons

Au-delà de sa mission d'accueil des jeunes, le Service « Garçons » a accueilli de nouveaux professionnels : nouvelle Maîtresse de maison, nouveaux Éducateurs et nouveau Chef de service éducatif.

Restant sur ses fondamentaux, en lien avec le projet d'établissement du SAU78, nous avons poursuivi le cœur de notre mission à savoir l'accueil, l'observation, l'évaluation et l'orientation.

Une attention particulière a été portée sur la notion d'accueil et sur la symbolique des espaces.

Ainsi, lorsque la situation le permet, le jeune garçon est accueilli au « 28 » (au « siège » du SAU78, 28 avenue de la République à Fontenay-le-Fleury), en présence d'un Éducateur et du Chef de service éducatif.

Le premier contact est, selon nous, fondamental pour ces jeunes. Ainsi, nous insistons sur le fait que tous les garçons sont :

1. Les bienvenus,
2. Les bienvenus,
3. Les bienvenus.

Lors de la présentation rapide du Service, nous parlons de l'importance de la place de chacun, en insistant sur celle active que doit occuper le jeune durant son accueil et sur le caractère transitoire de notre intervention (marqué dans le temps).

La réaffirmation constante du rôle du jeune en tant qu'acteur et la garantie des espaces de parole (les « réunions jeunes » du mercredi soir, la structuration de ses rendez-vous lui permettant d'avoir des repères et d'introduire les autres professionnels...) contribuent à la qualité de l'accueil et à l'apaisement du déroulement des prises en charge.

Si la relation humaine est bien ce qui nous anime au quotidien, nous nous sommes également attachés à améliorer le cadre de vie des jeunes (et qui n'en est pas moins notre cadre de travail).

L'étage du pavillon (ou plus exactement ses combles) a été totalement réhabilité avec, notamment, un nouveau bureau pour la Psychologue et la création d'un espace pour les entretiens éducatifs (Éducateurs / jeunes). Au rez-de-chaussée, le bureau des Éducateurs (également « chambre de veille ») a été agrandi, et le salon rafraîchi. L'achat d'un nouveau canapé modulable participe à la convivialité du lieu. D'autres travaux sont programmés pour 2018.

La consolidation de nos partenariats, notamment avec les Services de police et les Pompiers de notre secteur, a été réalisée.

Une attention particulière a été donnée à la question de la dimension psychiatrique dans la prise en charge des garçons accueillis.

En effet, au moment de l'admission, nous ne disposons, bien souvent, que de très peu d'éléments sur la situation (primo-placements notamment). Il n'est pas rare que les jeunes, en cette période difficile et transitoire qu'est l'adolescence, à laquelle s'ajoutent de multiples problématiques associées, nécessitent des soins ou des montages de dossiers MDPH, aux fins d'une aide spécialisée.

Un renforcement des partenariats avec l'Unité 72H de l'hôpital Mignot et le groupe ERIC de l'Hôpital Charcot a été effectué. Une rencontre interprofessionnelle entre l'ensemble des équipes du SAU78, deux Médecins Psychiatres et le Chef de service du groupe ERIC a, ainsi, pu être organisée.

Le Service « Garçons » a procédé à 47 nouveaux accueils en 2017, 100% des jeunes interrogés (y compris ceux dont le comportement et la situation nous ont contraints à mettre fin à la prise en charge) ont reconnu avoir été bien accueillis, écoutés et

respectés. De nombreux « anciens » passent régulièrement nous saluer ce qui est à notre sens le plus beau des critères de qualité.

En lien avec les réformes de l'Aide Sociale à l'Enfance et les orientations politiques du département, une ombre reste toutefois présente. Le désinvestissement progressif des aides apportées aux jeunes majeurs nous a contraints à arrêter certaines prises en charge, alors qu'elles auraient nécessité d'être poursuivies, notre travail d'évaluation n'étant pas achevé et une mesure de protection étant tout à fait justifiée.

Nous avons en tête la situation de Martin¹ qui a dû quitter le Service le jour même de ses 18 ans, en raison de la décision brutale de l'ASE de ne pas lui octroyer de contrat jeune majeur. Nous précisons que lui et sa jeune sœur, Lucie², avaient été accueillis dans notre structure suite à l'hospitalisation d'office de leur mère. Martin, très fragilisé, s'est retrouvé à s'assumer seul, au domicile de sa mère, sans savoir cuisiner, gérer un logement seul... Nous sollicitons juste une prolongation de l'accueil jusqu'à la sortie de l'hôpital de sa mère. À souligner également : voir partir son frère a été particulièrement difficile et anxiogène pour Lucie.

Nous restons préoccupés face aux orientations mises en place par le Conseil Départemental des Yvelines en direction des jeunes majeurs, qui peuvent cependant avoir besoin d'être accueillis au SAU78. Ne les mettons pas en situation de grandir trop vite, au risque de voir leur avenir compromis. Ne l'oublions pas, ce sont les adultes et les parents de demain...

2017 au Service pédagogique : le plaisir d'apprendre

Jean-Marc RAFFIN, Éducateur scolaire spécialisé

Camille LOPEZ, Stagiaire Étudiante Master 2 Sciences de l'éducation

L'année 2017 a été marquée par une période d'environ cinq mois de non activité du Service pédagogique. En effet, le poste laissé vacant suite à la mobilité de la précédente collègue a été de nouveau occupé à partir du 25 septembre 2017. Le Service pédagogique est composé de Jean-Marc RAFFIN, Éducateur scolaire spécialisé, présent à temps plein.

Depuis novembre 2017 et jusqu'en mars 2018 (pour une durée totale : 300 heures), Camille LOPEZ, stagiaire en Master 2 Sciences de l'éducation, a rejoint le Service. Elle est la première stagiaire à être accueillie au sein de ce Service.

Dès le redémarrage du Service pédagogique, les demandes d'accompagnement ont afflué, confirmant, si tant est qu'il est besoin de l'écrire, l'importance de ce dispositif au sein du SAU78.

1. L'Éducateur scolaire

Ma prise de poste a donc eu lieu fin septembre 2017. Je connaissais déjà le SAU78, faisant jusqu'alors partie de l'équipe éducative du Service « garçons ». Pour autant, j'abordais une nouvelle aventure professionnelle.

J'ai débuté mon intervention en tant qu'Éducateur scolaire spécialisé par penser différemment l'organisation du local dédié à l'activité pédagogique. Il s'agit bien de rendre l'espace plus chaleureux et plus fonctionnel, au vu de la diversité des situations.

¹ Le prénom a été changé

² Le prénom a été changé

Cette transformation des lieux permettra, à terme, d'y mener différents types d'ateliers (cuisine, pâtisserie, couture, visionnage, écoute musicale, etc.).

L'établissement d'un réseau de partenaires est essentiel, nécessaire, et se poursuit. Cela permet :

- De créer du lien et de construire des relations de travail avec les différents acteurs sociaux du territoire, les entreprises et les commerces.
- De favoriser l'obtention de stages pour les jeunes accueillis.
- D'élaborer des montages spécifiques pour des jeunes ne relevant pas de filières générales de l'Éducation Nationale en attendant une scolarité adaptée (telle que l'élaboration de Programmes Personnalisés de Réussite Éducative – P.P.R.E).

2. Le jeune

- L'arrivée du jeune au Service pédagogique

Tout d'abord, l'accès des jeunes au Service pédagogique est conditionné par l'envoi d'une fiche d'orientation rédigée par les équipes éducatives des trois Services du SAU78, sous-couvert du Chef de service éducatif concerné et validée par la Directrice. Cette fiche présente la situation du jeune et comporte un volet sur la scolarité. Elle précise la demande et les premiers objectifs à atteindre.

Suite à la réception de cette fiche d'orientation, un rendez-vous d'accueil est organisé. Il réunit le jeune, son Éducateur référent (du SAU78) et moi-même. Durant ce rendez-vous, l'accent est mis sur la présentation du Service pédagogique et le bénéfice que le jeune peut en tirer à la condition d'être volontaire et partie prenante de l'accompagnement proposé.

La question qui m'anime est, ensuite, celle-ci : « Qui est ce jeune qui arrive au Service pédagogique » ? En y répondant, il s'agit, pour moi, de trouver les points d'accroche qui lui permettront de faire émerger ses désirs et de les faire coïncider avec la réalité de sa situation. Tout est mis en œuvre pour favoriser une « bonne » mise en relation avec le jeune.

- L'accompagnement des jeunes au Service pédagogique

La rescolarisation a été travaillée avec la majorité des jeunes accueillis (4/7). Ont, également, été mis au travail : le soutien scolaire, la consolidation des premiers apprentissages en langue française, la réorientation, une remobilisation globale. La remédiation tient une place essentielle afin de dédramatiser la situation scolaire ; l'objectif étant de retrouver « le plaisir d'apprendre ! ».

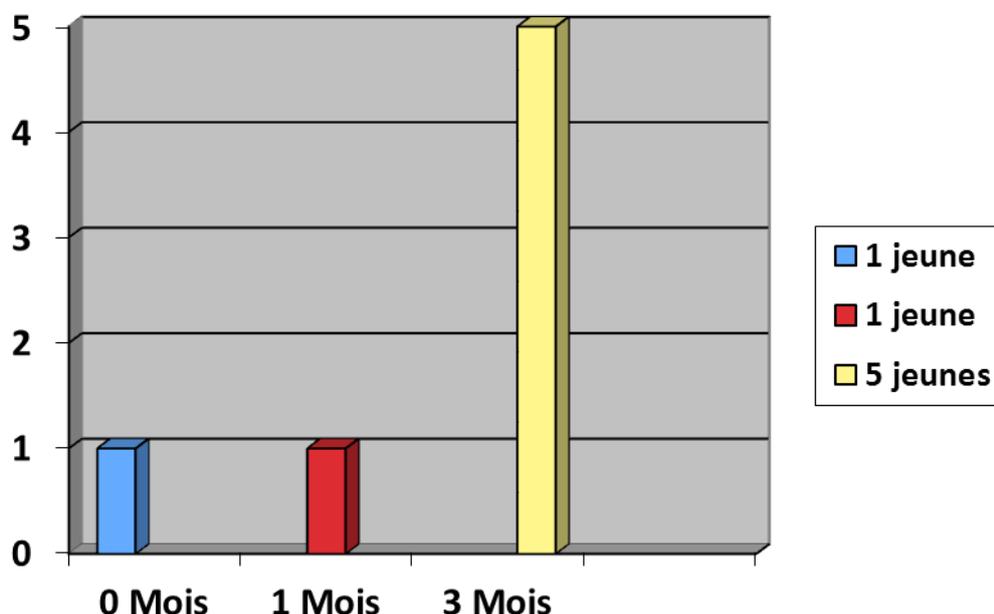
Afin de mener à bien ce travail, j'ai des échanges réguliers avec les équipes de professionnels qui accompagnent le jeune au quotidien (internes et externes au SAU78)

3. Les effectifs

- Le nombre de jeunes suivis

Depuis la réouverture du Service pédagogique (octobre à décembre), six jeunes sur sept sont toujours accompagnés. L'une d'entre eux n'est plus sur les effectifs, bénéficiant du dispositif « Garantie Jeune » proposée par la Mission Locale (les démarches avaient été entamées avant son orientation vers le Service pédagogique).

- La durée de la prise en charge



4. Focus sur la situation de Jason³

Pour donner une vision plus concrète de mon travail d'Éducateur scolaire spécialisé du Service pédagogique, il semble intéressant d'évoquer l'accompagnement d'un jeune.

Jason est âgé de quinze ans. Soumis à obligation scolaire, il a été orienté vers le Service pédagogique du fait de sa déscolarisation en lien avec le placement.

Suite à une phase d'observation, je me suis mis en relation avec le Centre d'Information et d'Orientation spécialisé (CIO) du secteur. La préconisation majeure de la Psychologue de l'éducation nationale a été la suivante : inscrire Jason en 3^{ème} Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (D.I.M.A.) afin de lui permettre d'explorer le champ des possibles pour une orientation future vers le milieu professionnel ; orientation en lien avec ses difficultés d'apprentissage.

En effet, toutes les observations des professionnels s'accordent sur le fait que Jason présente des troubles de l'apprentissage et du comportement. Dans ses difficultés, la dimension culturelle tient une place importante.

En parallèle, l'Inspection Académique s'est saisie de ce dossier et a rescolarisé d'office Jason en classe de 3^{ème} générale. La scolarité souhaitée en 3^{ème} D.I.M.A. n'a donc pas pu aboutir.

Suite à cela, a été mis en place un Projet Personnalisé de Réussite Éducative (P.P.R.E.) afin d'adapter la scolarité aux difficultés de Jason. Le P.P.R.E. a permis d'alléger son emploi du temps et de mettre en place des mini-stages de découverte (trois jours par semaine). Ce montage devrait permettre d'orienter Jason en 2^{nde} professionnelle, à la rentrée scolaire prochaine.

Au regard des difficultés persistantes, nous avons saisi le Principal du collège, pour la mise en place d'une Réunion éducative, afin de remplir le formulaire Geva-Sco. Ce

³ Le prénom a été changé

formulaire est mis à disposition des équipes éducatives et des équipes pluridisciplinaires des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) pour évaluer les besoins de l'élève en situation de handicap (besoin matériel adapté, aménagements pédagogiques, transports, etc.).

Le Service pédagogique est bien un dispositif qui contribue, de par sa spécialité, à l'évaluation de la situation du jeune accueilli. L'accompagnement pluriprofessionnel mené auprès de Jason met en exergue l'importance du travail en équipe (tant au sein du SAU78 qu'avec les partenaires extérieurs) et de la communication, le tout permettant une réflexion commune. Cette dernière favorise les prises de décision et l'élaboration de lignes directrices claires.

Aujourd'hui, l'intervention du Service pédagogique est limitée dans la mesure où elle repose sur un seul professionnel (1 ETP). Mon ambition est bien de développer ce Service afin que tous les jeunes accueillis puissent en bénéficier à un moment ou à un autre, l'« investigation » menée par le SAU78 devant intégrer la dimension pédagogique de la situation. De même, cela permettrait une prise en charge plus efficace encore, des temps d'accueil plus réguliers, un nombre plus élevé de jeunes accueillis... La présence de Camille LOPEZ, certes dans le cadre d'un stage, vient confirmer mes propos. Impliquée dans les actions collectives et dans la prise en charge individuelle des jeunes reçus au Service pédagogique, elle vient soutenir et compléter mes interventions.

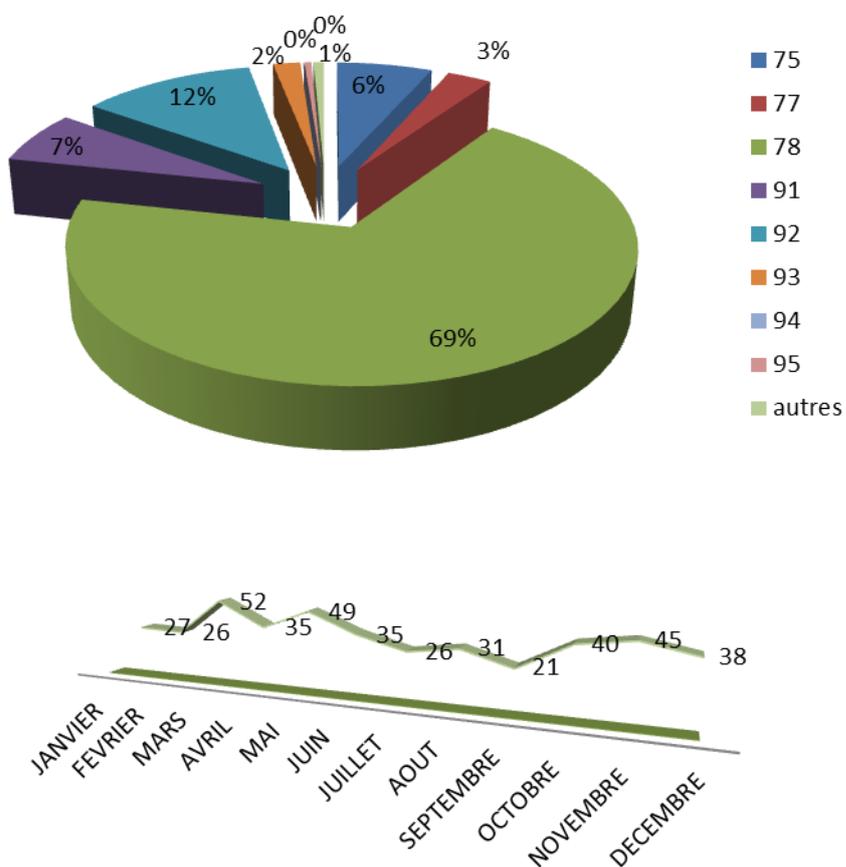
L'activité 2017

Les demandes d'admissions

Le SAU78 a été sollicité pour l'accueil de 425 jeunes (contre 342 en 2016), dont 41 demandes dans le cadre du « Protocole sur l'accueil d'urgence des mineurs confiés au Parquet de Versailles en dehors des heures ouvrables ».

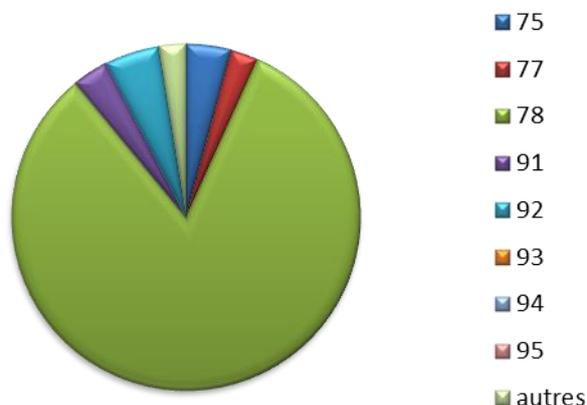
Les demandes proviennent, pour 69 % d'entre elles, du département des Yvelines, territoire d'implantation de l'établissement soit 292. 79 ont été formulées via le logiciel UGO.

Demands d'admissions



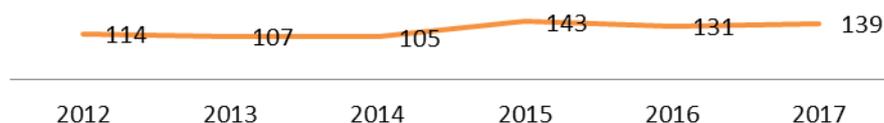
Les admissions réalisées

119 nouveaux accueils ont été réalisés, dont 14 au titre du « Protocole sur l'accueil d'urgence des mineurs confiés par le Parquet de Versailles en dehors des heures ouvrables ». 98 jeunes relèvent des Yvelines et 21 sont originaires des autres départements de la région parisienne.



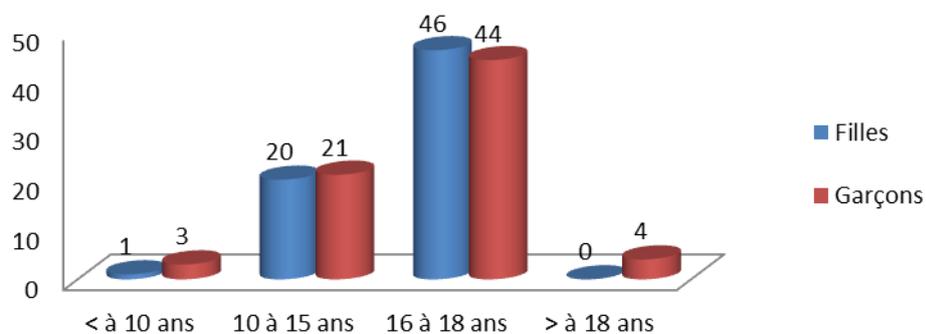
Le nombre de jeunes pris en charge

139 jeunes ont été accueillis au SAU78 au cours de l'année 2017 dont 69 filles et 70 garçons.



L'âge des jeunes accueillis

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 16 - 18 ans (90 jeunes). Toutefois, le SAU78 est habilité pour accueillir des enfants, adolescents, et jeunes majeurs âgés de 0 à 21 ans. Le SAU78 reste une MECS dédiée à l'accueil des adolescents, notamment sur les deux Collectifs (15 – 18 ans).



La durée moyenne des séjours

112 mineurs et majeurs ont quitté le SAU78 dans le courant de l'année 2017. 85 d'entre eux sont restés moins de 3 mois, 12 entre 3 et 6 mois et 15 plus de 6 mois. La durée moyenne des prises en charge est de 3 mois.

